

Le Gaz

Utilisation du gaz

Il existe deux types de gaz utilisés au niveau domestique : le gaz de ville (*toshi gasu*), et le gaz propane. Le type de gaz utilisé dépend du quartier dans lequel vous habitez. Il est extrêmement dangereux d'utiliser des appareils non adaptés au type de gaz utilisé.

Utiliser le gaz de manière inappropriée est très dangereux, par conséquent faites très attention lorsque vous utilisez le gaz.

En cas de fuite ou d'anomalie avec le gaz

Si vous remarquez quelque anomalie ou fuite de gaz que ce soit, fermez le robinet de gaz près du mur, et éteignez le gaz. Ouvrez les fenêtres et n'utilisez aucune flamme. N'allumez aucun appareil électrique, ne touchez aucune prise ou autre. Etant donné que le gaz est plus lourd que l'air, utilisez un balai pour faire évacuer le gaz.

Pour toute anomalie ou fuite de gaz, contactez votre compagnie de gaz quelque soit le jour (même férié) ou l'heure.

Pour la préfecture du Hyogo, le numéro à composer en cas de fuite de gaz est le 0120-7-19424 (appel gratuit) / Osaka Gaz

Site de référence <https://home.osakagas.co.jp/support/use/index.html>

Comment régler une facture de gaz

Le montant indiqué sur la facture de gaz doit être réglé auprès d'une banque, d'un bureau de poste ou d'un kombini (épicerie de quartier) avant la date limite indiquée sur la facture.

Le montant de votre facture peut être débité par prélèvement automatique à partir de votre compte bancaire ou postal, si vous en faites la requête au préalable.

Les paiements par carte de crédit sont également acceptés. (demande préalable requise)

Remarque:

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de vous assister auprès de l'établissement concerné.